

RÉSOLUTION
2024-004

EMBAUCHE CONSULTANTE FINANCE

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Lingwick ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 11 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 12 novembre 2024, le Président de la Commission municipale a désigné monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité du Canton de Lingwick et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Madame Monique Polard a déjà été mandaté à titre de gérante de projet pour coordonner les opérations liées à l'exécution des travaux de la programmation n°6 de la TECQ 2019-2024 ;

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité à très court terme pour la préparation du budget,

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER un contrat à titre de consultante finance, à madame Monique Polard, au taux horaire de 55 \$ taxes en sus, avec une banque d'heure maximale de 50 heures pour procéder à la reddition de compte de la TECQ et à la préparation du budget, et ce, à compter du 9 décembre 2024. Les déboursés seront imputés au poste n° 02-320-11-141.

Martin St-Laurent
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président